



Championnat Atlantique AFLI Manche N° 1

Interligue ILCA

Régionale AFLI

24/25 Février 2024

Brest Bretagne Nautisme

Port du moulin Blanc, Brest

Grade 4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »
- 1.3 L'annexe T s'applique.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard **2 heures** avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé à l'entrée de la salle « Cormorandière »; ils seront également mis en ligne à l'adresse : <https://brestbretagnenautisme.fr>.
- 3.2 Les affichages du jury seront publiés directement à l'adresse : <https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/R%C3%A9gate%20Interligue%20ILCA%202024>
En cas de nécessité, un affichage complémentaire pourra être mis en place conformément à l'IC3.1.
- 3.3 Le PC course est situé dans la salle « Cormorandière »; téléphone 02 98 02 51 44
Email : contact@brestbretagnenautisme.fr.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé : **Passerelle premier étage du club**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe
Samedi 24/02/24	ILCA 7, 6 et 4
Dimanche 25/02/24	ILCA 7, 6 et 4

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe
Samedi 24/02/24	14h30	ILCA 7, 6 et 4
Dimanche 25/02/24	10h00	ILCA 7, 6 et 4

6.3 Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15h30**.

6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.5 Un maximum de **3** courses pourra être couru par jour.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Classe	ILCA 4	ILCA 6	ILCA 7
Pavillon de Classe			

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

- Parcours 1: Flamme numérique 1 

- Parcours 2: Flamme numérique 2 

10. MARQUES

Départ	Marque 1 et 2	1a	porte 3s/3p et 4s/4p	Marque 5	Arrivée
Bateaux viseur	tétraédrique jaune	cylindrique blanche BIC SUP	tétraédrique orange FFV	cylindrique blanche et bleu FFV	tétraédrique orange CROCOS

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y aura pas de changement de parcours.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.**

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour les trois classes : **ILCA 7, ILCA 6 et ILCA 4**, pas de modification de la RCV 44.1.
- 15.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 15.3 La pénalité de remplacement pour une infraction à une règle (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à une disqualification qui ne peut être retirée.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
ILCA 7 ILCA 6 ILCA 4	Entre 35 et 45 minutes	90 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas **15 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé : **salle du club house (1^{er} étage).**
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé : **salle du club house (1^{er} étage).** Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 17.5 Les infractions aux IC ou AC suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (Ceci modifie la RCV 60.1(a))
- AC 2 Publicité [NP][DP]
 - AC11 Communication Radio [DP][NP]

18 CLASSEMENT

18.1 **Deux courses** doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées :

- (a) Quand moins de **trois courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand **trois courses** ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion du plus mauvais score.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place en salle **Cormorandière**. Chaque concurrent devra signer la liste d'émargement avant d'aller sur l'eau et après chaque retour à terre.

Le premier jour de l'épreuve, la confirmation de l'inscription servira d'émargement départ.

- **Émargement départ** : sera ouvert une heure trente minute avant le signal d'avertissement du jour, la signature devra être apposée personnellement au plus tard à l'heure du premier signal d'avertissement.

Un concurrent qui n'a pas émargé au départ d'une course ou groupe de courses sans retour à terre recevra sans instruction (modification de la règle 63.1) une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la première course du groupe concerné.

- **Emargement retour** : La signature de retour après la dernière course du jour ou après un retour à terre, devra être apposée personnellement au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations.

Un concurrent qui n'a pas émargé au retour d'une course ou groupe de courses sans retour à terre recevra sans instruction (modification de la règle 63.1) une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la dernière course du groupe concerné.

Ces pénalités sont cumulables.

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés **sans objet**.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.3 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord.
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels **ou accompagnateurs**.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parking de la maison du nautisme.

26. PRIX

Des coupes ou prix seront distribués aux premiers des différentes séries :

Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (ILCA 7, 6 et 4)

La 1ère Féminine en ILCA 7, le 1er Master ILCA 7 (à partir de 30 ans) et le premier ILCA 6 (à partir de 30 ans), la première fille en ILCA 4.

Arbitres désignés :

Président du Jury	HUMEAU ERIC
Président du Comité de Course	LE MER MICHEL
Juge	LE MAITRE BRUNO
Juge	RAYNON MICHEL
Comité de Course Adjoint	CHARLIER PHILIPPE
Comité de Course Adjoint	JOSEPH CLAUDE

48°23' N		Brest ☆	
4°30' W			
Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 24	05h09	6,67m	80
	11h32	1,50m	
	17h26	6,60m	82
	23h40	1,55m	
Dim. 25	05h39	6,81m	84
	12h02	1,40m	
	17h55	6,70m	86

ANNEXE ZONES DE COURSE

*Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles*



ANNEXE PARCOURS

*Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords,
L'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours*

Extérieur / outer: Flamme numérique 1  Départ, 1, 2, 3S/3P, 2, 3P, 5, Arrivée

Les marques du parcours extérieur : 1, 2 et 5 sont à contourner en les laissant à bâbord ;
3S/3P sont une porte à passer.

Intérieur / inner : Flamme numérique 2  Départ, 1, 1A, 4S/4P, 1, 2, 3P, 5, Arrivée

Les marques du parcours intérieur: 1,1A, 2, 3P et 5 sont à contourner en les laissant à bâbord ;
4S/4P sont une porte à passer.

